



obligation alimentaire ascendant

Par **SoFy B**, le **06/11/2023** à **13:39**

Bonjour,

Ma mère envisage de s'installer dans une maison de retraite. je serai très probablement obligée de participer financièrement car sa retraite ne suffira pas. Pouvez-vous me renseigner sur les points suivants

- les revenus de mon concubin seront ils pris en compte dans le calcul des mes revenus.
- qu'est ce qui est pris en compte dans les revenus. Si on ne considère que mes revenus: salaires seulement ou également les économies sur les comptes en banque ?

Je vous remercie

Cdt

Par **Marck.ESP**, le **06/11/2023** à **13:46**

Bonjour

Lorsqu'il s'agit de calculer l'obligation alimentaire envers un ascendant, les revenus du conjoint ou concubin ne sont généralement pas pris en compte. L'obligation alimentaire est principalement basée sur les revenus du débiteur lui-même.